

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DFS

Numéro: 15.138

Date: 24 mars 2015, 13h20

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Théo Bregnard

Titre: Une étude approfondie? Une nécessité!

Une part importante du personnel médical et soignant du site de La Chaux-de-Fonds, mais aussi plus large, estime que la proposition de la direction d'HNe de fermer les blocs opératoires les week-ends et jours fériés (soit près de 40% du temps!) n'est pas sans conséquences - graves pour certaines - pour le site de La Chaux-de-Fonds! Cette décision se trouve aussi, faut-il le rappeler, en contradiction complète avec l'esprit de la votation populaire de novembre 2013 qui demandait un équilibre relatif des missions entre les deux sites principaux d'HNe et comme l'article 13 de la loi actuelle de l'EHM le stipule bien à l'alinéa d) le Conseil d'Etat "veille à la conservation de l'importance relative des sites et à l'égalité entre les régions".

Dès lors, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas reconsidérer sa décision ou pour le moins remettre une étude approfondie à la commission santé et au Grand conseil sur les conséquences d'une telle restructuration sur l'ensemble d'HNe, avant d'entériner la demande de la direction d'HNe, comme il le prévoit, par exemple, pour les soins intensifs?

En effet, cette proposition de fermeture partielle des blocs opératoires va à l'encontre du seul rapport existant à ce jour sur la question dont on néglige, à nos yeux, de façon incompréhensible ses conclusions. Etabli en 2009 par le Dr Pierre Arni, alors directeur médical adjoint de l'HNe, celui-ci concluait que la fermeture des blocs opératoires "n'est pas réalisable sans importants effets collatéraux, actuellement non maîtrisable tant qu'HNe fonctionne sur deux sites de soins aigus". Quels nouveaux éléments ont amené le Conseil d'Etat à revenir sur cette étude reconnue?

D'un point de vue organisationnel, comment la direction d'HNe (et indirectement le Conseil d'Etat) compte-t-elle résoudre le problème récurrent de surcharge - en particulier des urgences - de nos deux sites de soins aigus que va logiquement renforcer une telle restructuration et dans de si brefs délais. Pour rappel, les taux d'occupation de Pourtalès en 2014 sont de 99% pour la médecine et de 93% pour la chirurgie tandis que les urgences sont régulièrement débordées. Comment ne pas craindre pour la sécurité des patients (du Haut comme du Bas) lorsqu'on affaiblit encore un site au détriment d'un autre, déjà surchargé? Comment imaginer intégrer les spécialités d'orthopédie, de neurochirurgie, de chirurgie bariatrique (obésité), des urgences chirurgicales vitales (codes rouges), etc... sur le site de Pourtalès, sans graves problèmes de place, et aussi sécuritaires?

D'un point de vue sécuritaire, comment la direction compte-t-elle assurer la sécurité des patients du site de La Chaux-de-Fonds sans médecins anesthésistes durant le 40% du temps (week-ends et jours fériés), alors même que chacun sait leur importance au sein d'un hôpital? Que se passe-t-il en cas de réanimation ou d'intubation (aux étages ou lors d'urgences), moments critiques où l'anesthésiste peut être indispensable? Est-ce acceptable et sécuritaire de devoir transférer de plus en plus de patients instables?

Que vont également devenir des services tels que l'ORL et dans une moindre mesure l'urologie, dont on sait que les blocs opératoires doivent être rapidement disponibles pour certaines urgences (par exemple, une reprise d'amygdales lors d'un saignement important)? Est-ce une fois encore acceptable d'avoir une prise en charge au rabais sur l'un de nos sites de soins aigus? Quelles retombées en termes d'image? N'est-ce pas condamner ces deux services et créer des départs et fermetures en chaîne (on l'a déjà vécu avec les nombreux départs en radiologie...)?

D'un point de vue financier, comment la direction compte-t-elle gérer les coûts indirects d'une telle décision avec une augmentation importante des transferts et un exode probable de patients - déjà problématique, comme en témoignent les PIG - et dont on peut imaginer qu'ils ne seront guère positifs pour HNe et notre canton?

Et finalement, quelles sont les procédures d'urgences mise en place pour le 1^{er} avril? Est-ce que la prise en charge des patients se rendant sur le site de La Chaux-de-Fonds ou hospitalisés sera opérationnelle et sécurisée pour le 1^{er} avril? Est-ce que le SMUR est apte à assumer son rôle grandissant au sein de notre structure?

Ainsi, ne faudrait-il pas faire preuve de prudence et suivre une autre conclusion du rapport du Dr Pierre Arni qui estimait qu'une telle option ne laissait présager "de gain, ni de sécurité, ni organisationnel, ni financier, ni d'image"?

L'urgence est demandée.

Premier signataire: Théo Bregnard.

Autres signataires: Denis de La Reussille, Laurent Kaufmann, Armin Kapetanovic, Sylvie Fassbind-Ducommun, Veronika Pantillon, Hughes Chantraine, Doris Angst, Marina Giovannini, Patrick Herrmann, Annie Clerc-Birambeau, Laurent Debrot, Cédric Dupraz, Giovanni Spoletini, Jean-Jacques Aubert, Marc Schafroth, Sylvia Morel, Laurent Duding, Gilbert Hirschy, Josiane Jemmely, Xavier Hüther, Martha Zurita, André Frütchi, Julien Gressot, Alexandre Houlmann, François Konrad, Adrien Steudler, Christine Fischer.